

DEPARTEMENT
DES
ALPES MARITIMES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF**

Délibération n° 11/2010

OBJET : VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES

En exercice : 22
Présents : 20
Excusés : 2
Pouvoirs : 1
Votants : 21

SÉANCE DU 23 MARS 2010

L'an deux mille dix, le mardi vingt-trois mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le dix-sept mars 2010, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAURIN, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Emmanuel DELMOTTE, Christian GORACCI, Heldwige QUEMY, Marie-Anne ROUAN, Aline ZANI, Adjointes,

Mesdames, Messieurs : Sébastien BALZANI, Jean-Marie BELLONE, Pierre BRANCATO, Marie-Christine DEGLI INNOCENTI, Hélène GARDET, Martine LIPUMA, Danielle MAINCENT, Jeannot MANCINI, Laurence MARGAILLAN, Claudine NAVARRO, Françoise RICORD, Marie-Christine SARFATI, Isabelle TOSELLO, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Jacques BARRERE qui a donné pouvoir à Marie-Anne ROUAN, Maurice ELSTUB.

SECRETAIRE DE SEANCE : Sébastien BALZANI

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de voter les taux d'imposition des taxes directes locales. Il propose, compte tenu de la conjoncture actuelle difficile pour les ménages et compte tenu de l'équilibre des prévisions budgétaires de l'année de n'augmenter que le taux du foncier bâti de 5,73 % à 6 %.

Taxe d'habitation	: 9,50 %
Foncier bâti	: 6,00%
Foncier non bâti	: 15,46 %

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré :

APPROUVE les taux proposés par Monsieur le Maire.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Jean-Pierre MAURIN

Certifié exécutoire
les formalités de publicité ayant été
effectuées le
et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le